Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017 Numéro de version 3 Révision: 01.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1 Identificateur de produit**

• Nom du produit: L 4698 / pH=10,01
• Code du produit: 285138192-Set3

• Description: Solution tampon technique pH 10,01 (25 °C)
• **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
• Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
• Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

• Emploi de la substance / de la préparation: Solution de calibration

• **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
• Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH
Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1
82362 Weilheim
Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz
Tel. +49.(0)6131.66.5111

• Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xyleminc.com
• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**
• 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
• Pictogrammes de danger: néant
• Mention d'avertissement: néant
• Mentions de danger: néant
• **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Melange**
• Description:
Mélange, composé des substances indiquées ci-après:
Aqua, carbonate de sodium, hydrogénocarbonate de sodium

• Composants dangereux: néant
• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**
• Remarques générales: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
• Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
• Après contact avec la peau: Rincer la peau à l'eau/se doucher.
• Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
• Après ingestion:
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017 Numéro de version 3 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 4698 / pH=10,01

(suite de la page 1)

Consulter un médecin en cas de malaise.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction appropriés:

Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucun danger particulier à mentionner.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de manipulation correcte, ne nécessite pas de mesures particulières.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux: Lunettes de protection

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017 Numéro de version 3 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 4698 / pH=10,01

(suite de la page 2)

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
• Indications générales	
• Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
• Odeur:	Inodore
• valeur du pH à 25 °C:	10,01
• Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-2,6 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
• Point d'éclair	Non applicable.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité à 20 °C:	1,01 g/cm³
• Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
• Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.2 Stabilité chimique**
• Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
• **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
• Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Effet primaire d'irritation:
• Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
• Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017 Numéro de version 3 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 4698 / pH=10,01

(suite de la page 3)

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**
• Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• Autres indications écologiques:
• Indications générales: En général non polluant
• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
• Recommandation:
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

• Catalogue européen des déchets	
06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

• Emballages non nettoyés:
• Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU** • ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** • ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** • ADR/RID, ADN, IMDG, IATA • Classe	néant
• **14.4 Groupe d'emballage** • ADR/RID, IMDG, IATA	néant
• **14.5 Dangers pour l'environnement:**	Non applicable.
• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.
• "Règlement type" de l'ONU:	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017 Numéro de version 3 Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 4698 / pH=10,01

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * Données modifiées par rapport à la version précédente